COMMUNE DE MITTELHAUSEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 septembre 2011

Sous la présidence de Mme Mireille GOEHRY, Maire

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 6 septembre 2011

Présents: GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, GOEHRY

Jean-Georges, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, URBAN Jean-Michel, SAENGER Tharcisse, **Pouvoirs**: ARBOGAST Nicole à SIMON Gérard, COLIN Georges à Daniel FLICK, HAMM André à FLICK

Guillaume, STEINMETZ Jean-Paul à SAENGER Tharcisse

<u>Absents non excusés</u>: BRUCKMANN Jacques, <u>Secrétaire de séance</u>: FELDMANN Jean-Paul

En début de séance, Madame le Maire demande au conseil de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- acquisition de panneau de signalisation
- mise à disposition de la salle de motricité à l'ASLM

Cette requête a été unanimement acceptée.

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance

2. Transfert de la compétence relative à la création de zones de développement éolien (ZDE)

Madame le maire a remis à chaque conseiller, copie de la note du 18/7/2011 établie par la communauté de Communes sur le projet éolien. Madame le maire propose de statuer sur cette décision lors du prochain conseil.

3. Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique

- Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- fixe le coefficient multiplicateur unique de la taxe unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 5 % sur le ban de Mittelhausen.
- charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à la majorité moins 2 abstentions (Saenger + pouvoir Steinmetz)

4. Acquisition de matériel informatique complémentaire pour l'école

Lors de l'installation du matériel informatique et vidéo fin août, il a été constaté l'absence d'une connexion sans fil pour le portable, l'insuffisance du switch existant, et l'absence des logiciels de Microsoft office sur le devis initial. Afin d'y remédier et permettre à l'équipe enseignante d'utiliser le nouveau matériel dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le devis complémentaire de l'entreprise ESI pour un montant de 632,81 € HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

5. Approbation du rapport sur l'eau

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable pour la commune, déclare, à l'unanimité, qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité

6. Approbation de la liste des redevables d'ordures ménagères

Madame le maire rappelle le passage à la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2012 et le renouvellement total du parc de bacs roulants. A cette occasion, la communauté de Communes du Pays de la Zorn a procédé à une refonte complète de sa liste des usagers conformément à la dotation de poubelles. Il est important que chaque collectivité, dont les élus sont à même de connaître au mieux leurs administrés, parcourt cette liste et signale toute omission ou erreur afin de disposer d'une base solide de facturation.

Le conseil après avoir pris connaissance des données présentées par Madame le Maire est d'avis d'approuver cette liste.

Vote à l'unanimité

7. Travaux d'aménagement du site de l'ancienne école et de la traversée sud du village

Madame le maire présente au conseil l'étude préliminaire finalisée de l'aménagement du site de l'ancienne école et de la traversée sud du village (entrée sud en venant de Mittelschaeffolsheim jusqu'au croisement avec la rue Aulach).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'étude préliminaire et fixe le coût prévisionnel de ces travaux à 455 000 € HT soit 544 180 € TTC, hors maîtrise d'œuvre. Cette estimation ne comprend pas le terrain multisports et les jeux de la future aire de jeux destinée aux plus jeunes qui feront l'objet d'un marché à part.
- lance la consultation du marché de maîtrise d'œuvre, et autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

Vote à la majorité moins 1 abstention Saenger

8. Mise à disposition de la salle de motricité à l'ASLM

- Vu la demande formulée par l'ASLM pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école pour les cours de gym du mardi soir et du jeudi soir en raison du coût élevé des frais chauffage de la salle des fêtes,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable et demande à l'ASLM un forfait de 300 € pour cette mise à disposition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à la majorité moins 3 abstentions (Magnier, Saenger + pouvoir Steinmetz)

9. Acquisition de panneaux de signalisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le devis de l'entreprise Lacroix pour un montant de 1 358.85 € TTC pour la mise en place de panneaux de signalisation en début de la rue du château afin d'indiquer la direction du groupe scolaire.

Vote à l'unanimité

Divers

- a) Invitation au culte d'installation du nouveau pasteur de la paroisse protestante de Mittelhausen/Waltenheim, Mme Isabelle HORBER, qui aura lieu le 18/9/2011 à 17h00 à l'église de Waltenheim, suivie d'une réception officielle à la salle des fêtes de Waltenheim.
- b) Organisation du don du sang 27/9/11
- c) Transport scolaire : le conseil général a décidé de rétablir la situation initiale à savoir la gratuité des transports dans un périmètre de 3 km.
- d) Des ambassadrices du tri du SMITOM passeront prochainement dans chaque foyer pour rappeler les consignes du tri et répondre aux éventuelles interrogations.